

COMMUNE DE CUVAT
ARRÊTÉ DU MAIRE N°2021/107

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUVAT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L 22181 et suivant,
- Vu la loi du 02 mars 1982, N° 82.213 sur la décentralisation,
- Vu l'ordonnance N° 581216 du 15 décembre 1958 sur la police de la circulation routière,
- Vu la loi N° 66.407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des Mairies en matière de circulation routière,
- Vu l'article L 131.3 et suivants du Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de l'entreprise CHAPPAZ TP du 16/11/2021,
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation par des mesures de police pour préserver la sécurité des circulations sur un tronçon de la route de Cluchina pendant les travaux de raccordement aux réseaux d'alimentation en eau potable, eaux usées, électricité et téléphone au droit du lotissement « Petit Pierre ».

ARRÊTE

ARTICLE 1 – A partir du **lundi 22 novembre 2021 et jusqu'au vendredi 17 décembre 2021** des travaux de raccordement aux réseaux d'alimentation en eau potable, eaux usées, électricité et téléphone au droit du lotissement « Petit Pierre » seront réalisés sur un tronçon de la route de Cluchina sur la partie considérée définie en rose sur le plan ci-joint.

ARTICLE 2 – Cette partie de route sera barrée à la circulation.

ARTICLE 4 – La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 – A la fin des travaux, le domaine public sera débarrassé et rendu en parfait état.

ARTICLE 6 – Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

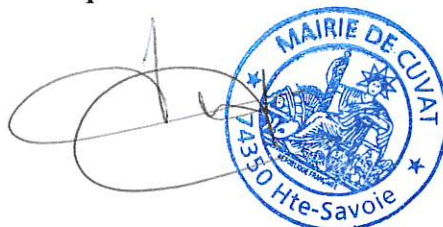
ARTICLE 7 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BALME DE SILLINGY,
- Monsieur le Responsable du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'EPAGNY METZ-TESSY,
- Entreprise CHAPPAZ Yves TP – 193, Passage du Vieux Pont – 74210 FAVERGES.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à CUVAT, le 19 novembre 2021

Le Maire-adjoint,
Jacques JAMES



CUVAT

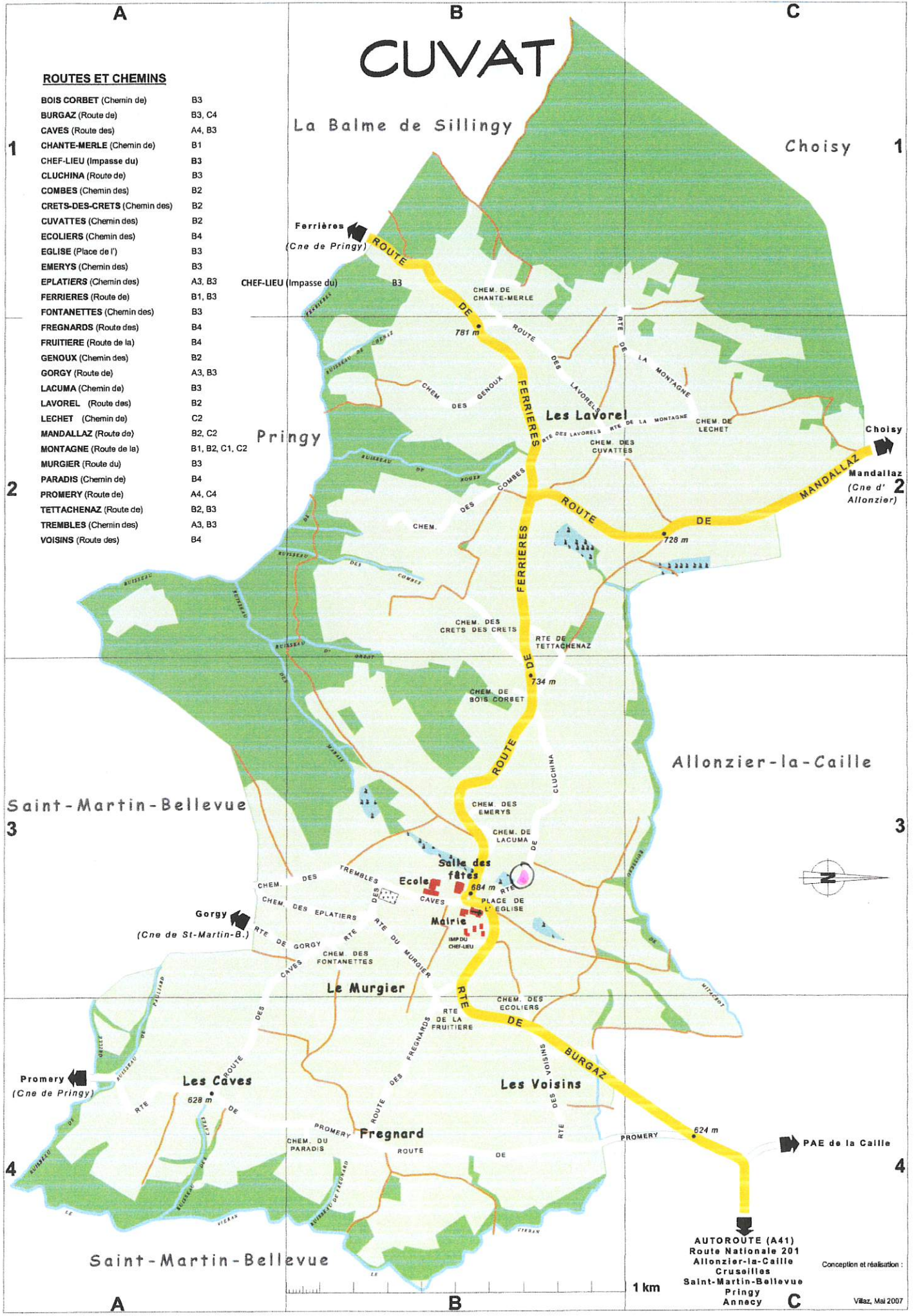
ROUTES ET CHEMINS

BOIS CORBET (Chemin de)	B3
BURGAZ (Route de)	B3, C4
CAVES (Route des)	A4, B3
CHANTE-MERLE (Chemin de)	B1
CHEF-LIEU (Impasse du)	B3
CLUCHINA (Route de)	B3
COMBES (Chemin des)	B2
CRETS-DES-CRETS (Chemin des)	B2
CUVATTES (Chemin des)	B2
ECOLIERS (Chemin des)	B4
EGLISE (Place de l')	B3
EMERYS (Chemin des)	B3
EPLATIERS (Chemin des)	A3, B3
FERRIERES (Route de)	B1, B3
FONTANETTES (Chemin des)	B3
FREGNARDS (Route des)	B4
FRUITIERE (Route de la)	B4
GENOUX (Chemin des)	B2
GORGY (Route de)	A3, B3
LACUMA (Chemin de)	B3
LAVOREL (Route des)	B2
LECHET (Chemin de)	C2
MANDALLAZ (Route de)	B2, C2
MONTAGNE (Route de la)	B1, B2, C1, C2
MURGIER (Route du)	B3
PARADIS (Chemin de)	B4
PROMERY (Route de)	A4, C4
TETTACHENAZ (Route de)	B2, B3
TREMBLES (Chemin des)	A3, B3
VOISINS (Route des)	B4

2

3

4



AUTOROUTE (A41)
Route Nationale 201
Allonzier-la-Caille
Crusilles
Saint-Martin-Belleuve
Pringy
Anancy

Conception et réalisation :
Vilaz, Mai 2007